

Auteur: Royaume-Uni

Commission: Conseil de sécurité

Question: La réforme de l'ONU et du conseil de sécurité

La question de la réforme du Conseil de Sécurité se trouve, depuis plusieurs années au coeur de l'actualité et des tensions entre les membres des Nations Unies. Le Conseil de Sécurité, organe exécutif des Nations Unies, est créée le 17 janvier 1946 à Church House (Londres) pour faire face aux conflits surgis de l'ordre mondial issu de la 2ème guerre mondiale. La délégation du Royaume-Uni est consciente que la situation géopolitique a évolué depuis, et qu'une réforme active au sein du Conseil de Sécurité, est nécessaire pour mieux refléter la société internationale contemporaine.

Cette réforme, doit concerner, selon ce que les Etats membres de l'ONU ont établi à la soixante-dixième session à New York, cinq points fondamentaux: la représentation régionale, le droit de veto, le nombre de membres d'un Conseil de Sécurité élargi et la catégorie des membres, les méthodes de travail et les relations du Conseil avec l'Assemblée générale.

Le Royaume-Uni croit fortement qu'augmenter le poids des pays en développement sur la scène internationale, est primordial pour renforcer la crédibilité, la légitimité et l'autorité de l'ONU. Nombreux groupes de pays, comme le G4 (Japon, Inde, Allemagne, Brésil) proposent la création de nouveaux membres permanents sans droit de veto. Ces sièges seraient attribués aux Etats le plus représentatifs de différents groupes géographiques, comme le Brésil pour la zone sud américaine. Cependant notre pays estime que cette mesure ne ferait que perdurer le problème et augmenter la frustration. Des pays n'ayant aucune chance d'obtenir un siège permanent, et qui redoutent de l'attribution d'un tel siège à un "poids lourd" de la région (Pakistan et Indonésie par rapport à l'Inde, Argentine par rapport au Brésil ; Italie par rapport à l'Allemagne) seraient discriminés. L'augmentation du nombre de membres permanents ne servirait qu'aux intérêts de quelques pays, au détriment des petits et moyens pays, qui constituent une grande majorité des membres de l'ONU.

Le Royaume-Uni propose donc, pour favoriser une composition plus juste des différentes zones géographiques, la création de mandats non permanents de plus longue durée (passer de 2 à 4 ans) qui seraient attribués aux Etats particulièrement représentatifs d'un groupe régionale. Ceci permettrait de satisfaire les Etats qui ne souhaitent pas la création de nouveaux sièges permanents et ceux qui souhaitent se voir reconnaître un statut spécial au sein du Conseil de Sécurité. Notre pays envisage aussi un élargissement du nombre de membres non-permanents, du à la notable augmentation des membres de l'ONU (51 membres fondateurs en 1945 face à 193 membres dans l'actualité).

En ce qui concerne le droit de veto, la délégation du Royaume-Uni considère qu'il n'existe aucune réforme à faire. Les principales puissances doivent, par des raisons historiques, exercer le rôle d'arbitre sur la scène internationale et les autres pays contribuer activement dans la prise des décisions. En aucun cas, notre pays accepterait que des nouveaux pays, quelque soit leur degré d'avancement démocratique, puisse exercer le même rôle que les membres fondateurs du Conseil de sécurité. Ils ont prouvé depuis des décennies leur stabilité politique, leur capacité d'adaptation et réaction et constituent une image des différents sphères mondiales.

Les pays membres du Conseil de Sécurité, ne représentent pas, dans leur prises des décisions, leurs intérêts nationaux mais aussi celui d'une communauté internationale beaucoup plus élargi. Pour le cas du Royaume-Uni, le pays a démontré être un fidèle représentant des enjeux de l'ensemble de

pays du Commonwealth, une organisation intergouvernementale composée de 52 États membres qui, pour la plupart, sont des anciens territoires de l'Empire britannique. Les organisations du Commonwealth participent à diverses activités, notamment en aidant les pays ayant des négociations commerciales, à encourager le leadership des femmes, à favoriser le secteur des petites entreprises, à soutenir la participation des jeunes à tous les niveaux de la société, etc. Il promeut avant tout la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et le développement social et économique. Il constitue une voix puissante pour les petits États comme Chypre, Nauru, Kiribati ou encore Rwanda. Mais il est aussi ambassadeur pour des pays avec une considérable force économique et démographique, comme le Canada, l'Inde, la Nouvelle-Zélande ou l'Australie.

La délégation britannique se compromet à approfondir la communication avec les populations locales pour une meilleure prise en compte de certains conflits "oubliés", par exemple en Afrique. Il souhaite maintenir la paix internationale tout en respectant la souveraineté de tous les pays membres. Améliorer les relations avec les pays moins représentés, inciterait ces États à augmenter leurs contributions volontaires et à fournir plus ouvertement des contingents de casques bleus, ce qui réglerait en partie la question de l'efficacité de l'organisation lors des missions. Il est compréhensible, que des pays non représentés, et qui n'ont aucune chance d'obtenir un siège permanent, refusent de proportionner des volontaires pour l'armée onusienne.

Il est essentiel d'impliquer davantage les États dans le fonctionnement du conseil pour garantir son but principal: le maintien de la paix et de la sécurité internationale. C'est pour cela, que le Royaume-Uni se montre ouvert et coopératif pour mettre en place une plateforme de discussion transparente avec les pays qui réclament une plus grande représentation au niveau de la politique internationale. Néanmoins, il ne faut pas négliger le maintien de la stabilité caractéristique des Nations Unies, affirme par le rôle d'arbitrage des membres fondateurs du Conseil de Sécurité.